

PROGRAMME DE FORMATION LA TAILLE DOUCE DE LA VIGNE



DATES

Mercredi 11 et jeudi 12 janvier 2023
(La partie distanciel est réalisable
du 12/12/22 au 10/01/23)



LIEU

Domaine du Pech d'André,
34210 Azillanet

Intervenant : Marceau Bourdarias, formateur à la taille de la vigne et des fruitiers depuis 20 ans

Objectifs de la formation

Être capable de tailler de manière autonome la vigne :

- Savoir diagnostiquer le type de taille adaptée en fonction de la maladie décelée,
- Pouvoir choisir les bonnes actions à faire et savoir les réaliser.

Contenu

E-learning (5h30) : Observer, comprendre et tailler la vigne

- Morphologie et physiologie de la vigne,
- Les différents modes de taille de la vigne,
- Les travaux en vert de la vigne.

Jour 1 (Mercredi 11 janvier)

Matin : Mise en contexte et état des lieux participatif des problèmes rencontrés et retour sur l'incidence des coupes de taille sur la vigne.

Après-midi : Observations, diagnostics et démonstrations sur le terrain.

Jour 2 (Jeudi 12 janvier)

Matin :

- La taille douce physiologique,
- La taille de formation,
- Le palissage au service de la plante et sa culture,
- La régénération d'un cep de vigne.

Après-midi : Mise en pratique des techniques développées.

Moyens pédagogiques

- Exposé théorique avec projection PowerPoint,
- Observation d'échantillons et sur le terrain,
- Travail en groupe, conseil individuel.

Un temps en fin de formation sera réservé à l'évaluation de la satisfaction des stagiaires et aux compétences acquises.

*J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation, exposées en page 2.



Durée de la formation : 5h30 de distanciel
+ 2 jours (14h) en présentiel

Tarif

Frais pédagogiques : **583,5 €**

- Agriculteur-trice cotisant VIVEA : (**prise en charge totale** dans la limite de l'enveloppe disponible)
- Formation éligible aux fonds OCAPIAT et autres OPCO
- Autres situations : nous contacter

Adhésion

Adhésion obligatoire à l'association Chemin Cueillant (**10€**)

Plus de renseignements et inscription

Héloïse Saunal (responsable de stage)

07 66 36 26 00 – 04 68 75 90 07

contact@chemincueillant.org

Formation organisée par l'association Chemin Cueillant et portée par la maison paysanne de l'Aude.

N° d'organisme de formation :
76110169011

Taux de satisfaction : 96,5% (taux général de 2021)

Modalité d'accès

En situation de handicap ? N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.



Les conditions générales des formations

Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation.

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.

- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Maison Paysanne de l'Aude) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible.
- Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPAT.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

Aspects pratiques

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

Coût des formations

- La majorité des formations sont financées par VIVEA (à hauteur de 2 250 € par an et par personne) ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Chèque de caution

- Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

Annulation

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

Réclamation

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à la Maison Paysanne de l'Aude dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.